

L'historien Olivier Christin de l'université de Neuchâtel nous raconte les dessous de l'acquisition du droit au mariage pour tous... les pasteurs réformés

# «Mariage pour tous», vieille controverse

ANNE-SYLVIE SPRENGER, PROTESTINFO

**Histoire** ► Il y a tout juste cinq cents ans, le 29 janvier 1523, le prédicateur Ulrich Zwingli (1483-1546) défendait ses thèses réformées devant les autorités zurichoises. Parmi celles-ci, la question du célibat des prêtres tiendra un rôle décisif dans le processus de réforme de l'Eglise, comme l'explique l'historien Olivier Christin de l'université de Neuchâtel, spécialiste des questions religieuses et politiques. Interview.

## Le «mariage pour tous», véritable déclencheur de la Réforme?

**Olivier Christin:** En effet, la question du mariage des religieux – clercs, prêtres, bonnes sœurs – a été l'une des premières disputes à être débattue publiquement, et ce dès les débuts du processus réformateur. La controverse a d'ailleurs été tout aussi virulente que lors des débats sur l'actuelle acception du terme «mariage pour tous».

## Comment cette revendication s'est-elle imposée chez les futurs réformateurs?

Les premières critiques à l'endroit du célibat des religieux remontent à la fin du Moyen Age, avec les querelles autour des prêtres concubinaires et du recours à la prostitution de la part de certains clercs. Il y a, à cette époque, toute une littérature et iconographie représentant ces hommes d'Eglise comme libidineux et ayant des maîtresses. Et ce n'est pas qu'un fantôme: selon les sources officielles, dans certaines régions, la proportion de clercs et de curés concubinaires frôle les 30%. Plus généralement, Luther et Zwingli (1484-1541) s'interrogent sur tout ce que l'Eglise médiévale leur semble avoir ajouté à la pureté du message évangélique: les vœux perpétuels, les règles du Carême, les indulgences, etc.

## Pour les réformateurs, le vœu de chasteté serait donc la cause de cette immoralité?

Exactement. Pour Zwingli, pour Luther, pour Bucar (1491-1551), le mariage peut également constituer une voie de chasteté. En relisant les épîtres de Paul, ils se rendent compte que le modèle prôné du célibat et de la virginité n'est pas exclusif. De fait, si des religieux ne se sentent pas appelés par le célibat, il existe un autre modèle qui est tout aussi pieux et moralement louable: le mariage. Un mariage honorable apparaît dès lors comme le meilleur rempart contre la débauche.



Les premières critiques à l'endroit du célibat des religieux remontent à la fin du Moyen Age. KEYSTONE PHOTO PRÉTEXTE

## En ce qui concerne l'interdiction de se marier pour les prêtres, ne prêchaient-ils pas aussi un peu pour leur propre paroisse – soit leur vie personnelle?

En effet, il semble que Zwingli ait fait l'objet d'une accusation publique au sujet de relations sexuelles qu'il aurait eues avec une jeune Zurichoise, en 1518. La controverse de 1522 sur le célibat ne manque donc pas d'apporter des réponses à son propre vécu, soit de justifier sa conduite. D'ailleurs dès 1522, il vivra avec Anna Reinhart, une veuve qu'il épousera officiellement seulement en 1524.

## Et du côté de Luther?

Cette question théorique autour de la moralité du clergé renvoie chez lui

**«L'Eglise catholique a choisi le terrain de la sexualité comme terrain de lutte contre la modernité»**

Olivier Christin

à une question pratique. Alors que beaucoup de monastères vont fermer, à Genève comme à Zurich, Luther se retrouve face à la question de ce qu'il va advenir de ces religieux et religieuses. Vont-ils pouvoir rentrer dans le monde? Se marier? Luther va d'ailleurs épouser une ancienne religieuse, Catherine de Bora, en présentant ce mariage comme un devoir religieux, un sacrifice. Il écrira: «Ce sera ma croix. J'entre dans le mariage en renonçant à la pleine gestion de mon temps libre.» Ces interrogations se posent à des dizaines de religieux, au point de devenir une question sociétale dans les villes en train de basculer dans la réforme, comme Wittenberg, Strasbourg, Zurich ou Berne.

## Quelles réactions a suscitées cette prise de position pour le droit au «mariage pour tous les hommes»?

Ils vont être vivement attaqués. On les accuse de vouloir renoncer à leurs vœux de chasteté non pour des raisons théologiques mais pour pouvoir débaucher des religieuses et s'adonner à leurs désirs charnels. Ce reproche va perdurer tout au long des guerres de religion, non seulement en Suisse, mais en France, en Belgique et puis dans les pays du Sud. Accusés de débauches, les protestants argumentent qu'au contraire, le mariage est une discipline du corps et un moyen de le maîtriser.

## Quelle était justement la vision du mariage à cette époque?

Rappelons un point dogmatique: le mariage est un sacrement chez les catholiques, tandis que pour les protestants, le mariage est juste un contrat entre deux personnes. Mais dans les deux confessions, le mariage reste une convenance sociale, c'est-à-dire le moyen de créer des dynasties. Il y a des stratégies matrimoniales que l'on va cependant surveiller au sein de ces nouvelles familles protestantes.

## C'est-à-dire?

Les pasteurs qui se marient font très attention à ne pas se marier avec quelqu'un qui n'est pas de la même condition. On reste dans le même milieu social: le monde urbain, les filles d'hommes de lettres, de marchands, de juristes, d'universitaires. Le pasteur et sa femme vont ainsi devenir un modèle public de la bonne famille chrétienne. Le rôle de l'épouse est d'ailleurs très important. Elle est l'exemple de la vertu: de la bonne mère, qui éduque les enfants et tient bien sa maison. Le foyer pastoral devient le modèle de ce que devraient être toutes les familles.

## Comment comprendre, cinq siècles plus tard, la rigueur catholique sur cette question du célibat des prêtres?

Il y a une raison historico-théologique: comme le mariage, l'ordination est considérée comme sacrement et le clergé bénéficie d'un statut spécifique. Aujourd'hui, il y a aussi une raison politique à ce refus, qui est qu'à partir des années 1970-1980, l'Eglise catholique a choisi le terrain de la sexualité – celui du refus de l'homosexualité, de la contraception, de l'avortement, des préservatifs dans la lutte contre le sida – comme terrain de lutte contre la modernité. 1

## Baptême dans le Léman: recours au TF

**Justice** ► L'Eglise évangélique de Cologny a déposé un recours auprès du Tribunal fédéral contre l'interdiction qui lui a été faite par les autorités genevoises de célébrer un baptême dans le lac Léman. Elle y voit une atteinte à la liberté de religion.

A la suite de la décision de la Cour de justice de la République et canton de Genève confirmant l'interdiction de pratiquer des baptêmes dans le Léman, un recours a été déposé au Tribunal fédéral, indique le Réseau évangélique suisse. Pour les recourants, cette décision portait une atteinte injustifiée à la liberté religieuse et de réunion induite par une application disproportionnée de la loi cantonale genevoise sur la laïcité.

Le 29 mai 2022, l'Eglise évangélique de Cologny a sollicité l'autorisation de célébrer un baptême sur la plage de la Savonnière à Collonge-Bellerive dans le canton de Genève.

Il s'agissait du baptême par immersion d'un adulte en présence de ses proches, amis, de sa famille, explique l'Eglise, avec explication sur le baptême, déclaration de foi du baptisé, éventuellement prière pour le baptisé et de trois chants *a cappella*. Aucune sonorisation n'était prévue et la célébration devait durer une heure, un dimanche matin. Le 27 juin 2022, le Département de la sécurité de la population et de la santé interdit la manifestation considérant qu'elle porte atteinte à la laïcité de l'Etat. L'Eglise a alors saisi la Cour de justice de la République et canton de Genève. Dans un arrêt du 20 décembre 2022, cette dernière a confirmé l'interdiction décrétée par le département. Selon sa compréhension du principe de laïcité, la Chambre administrative estime que l'accès à la plage devait être réservé aux organisations religieuses «entretenant relation avec l'Etat (*Ce qui n'est pas le cas de l'Eglise évangélique, ndlr*)».

Une laïcité centrée sur l'ouverture, sur l'harmonie, sur la tolérance donne la permission à chaque confession de se manifester dans le respect des autres, croyants ou non, estime en réponse l'Eglise de Cologny. Lorsque l'ordre public n'est pas menacé et les droits de chacun respectés, l'Etat doit autoriser chacun à s'exprimer et à se réunir sur le domaine public. Si l'Etat se permet de sélectionner certaines croyances au détriment des autres, il outrepassé son rôle. Le lac, la montagne ou la forêt appartiennent au domaine public naturel. Ce sont aussi des espaces de libertés. C'est pourquoi l'Eglise a décidé de porter l'affaire devant le Tribunal fédéral.

**Le recours** est formé contre ce refus pour violation de l'égalité de traitement, de l'interdiction des discriminations et pour une atteinte injustifiée à la liberté religieuse et de réunion.

CATH.CH

## SÉISMES

### CARITAS SOUTIENT L'AIDE D'URGENCE EN SYRIE

Après les séismes dévastateurs qui ont frappé la Turquie et la Syrie, des milliers de personnes ont besoin d'aide. Outre des biens de première nécessité, Caritas Suisse a déjà promis une aide financière. L'aide de Caritas Suisse se concentre actuellement sur la Syrie, où elle est déjà présente avec des projets à Alep, Hama, Homs et Idlib, régions directement touchées par les tremblements de terre. Ses huit collaborateurs sur place soutiennent les partenaires locaux dans la mise en œuvre des programmes d'aide d'urgence. Caritas Suisse a débloqué une aide financière d'urgence de 200 000 francs. «Avant même le séisme, plus de 70% de la population syrienne avait besoin d'une aide humanitaire, soit 15,3 millions de personnes», rappelle Martin Hiltbrunner, responsable du programme Crise syrienne chez Caritas Suisse. L'organisation lance un appel à la population suisse, pour l'aider à aider. CATH.CH